

BULLETIN MUNICIPAL AUVERS SAINT GEORGES

ETE 2020



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'exercice revient régulièrement tous les six ans et nous nous devons d'y répondre afin de faire vivre notre démocratie à l'échelon local. En effet les élections municipales sont le pivot indispensable à notre vie au quotidien.

Ainsi vous avez élu une équipe rajeunie et motivée qui a pris immédiatement le sens des responsabilités qui lui incombent désormais si j'en juge par l'engouement dans les commissions tant municipales que communautaires.

Si les manifestations auxquelles nous sommes toutes et tous attachés sont malheureusement remises en cause par la pandémie à laquelle nous sommes confrontés, à commencer par notre célèbre fête communale du premier week-end de septembre, ce qui nous prive du feu d'artifice, de la brocante et de l'esprit de fête qui les accompagne, nous nous devons néanmoins de nous engager vers d'autres manifestations autorisées.

Il en sera ainsi dès la fin de ce mois avec une séance de cinéma en plein air sur notre stade, organisée avec la communauté de communes.

Le premier week-end de septembre devrait en principe nous permettre de ne pas trop nous éloigner de l'esprit de fête avec quelques événements musicaux, en cours d'organisation.

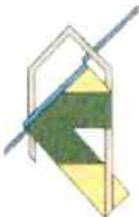
En partenariat avec le Parc naturel régional cette fois, nous participerons à une fête du bois qui devrait avoir lieu sur notre stade début octobre.

Dans le même esprit, nous pourrons tous participer le samedi 10 octobre à l'inauguration de la forêt départementale de la Barre après l'acquisition par le département de ce magnifique espace rendu public sur notre commune et celle de Morigny-Champigny.

Il me semble qu'après ces longues semaines de confinement, nous devons retrouver l'envie de vivre ensemble dans le respect des règles élémentaires de sécurité, c'est aussi le sens de ces manifestations qui entoureront une rentrée scolaire studieuse.

Soyez assurés, Madame, Mademoiselle, Monsieur, de l'expression de mes meilleurs sentiments pour vous et vos familles à l'aube de cet été.

Denis MEUNIER



Entre **Juine**
et **Renarde**



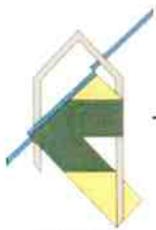
CINÉMA
PLEIN AIR

voir Page 6

27 Septembre 2020
Randonnée
Solidaire pour les
soignants

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉATION VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

FETE DU VILLAGE ANNULEE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 07 Déc 2019

Décision modificative n°3 – Commune

Monsieur le Maire rappelle le projet de la décision modificative n°3 sur le budget Commune prenant en compte l'ajustement des dépenses de fonctionnement des charges courantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire correspondante.

Convention tripartite relative aux modalités de fonctionnement du dispositif départemental « Essonne Téléassistance »

Monsieur le Maire rappelle la convention tripartite relative aux modalités de fonctionnement du dispositif départemental « Essonne Téléassistance » jointe à la convocation, apportant aux essonnais une prise en charge gratuite de certaines options par le département : installation et prestation de base détecteur de mouvement, conciergerie et réseau social de proximité. Certaines options payantes pourraient être prises en charge par la CCEJR.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la convention présentée.

Rapport d'activités 2018 de la CCEJR

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'activités 2018 de la CCEJR transmis préalablement par mail au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité le rapport présenté.

Principe de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle ZC 13 à l'angle du Chemin du Guette Lièvre et du Chemin des Motillons est à vendre et qu'il y a lieu de préempter en application du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'exercice du droit de préemption sur cette parcelle.

Dénomination de la RD148

Après plusieurs réunions de travail où le sujet avait été présenté, Monsieur le Maire propose de nommer la RD 148 en « Route d'Etréchy ». Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la dénomination proposée.

Séance du samedi 29 Février 2020

Budget Commune

1 Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Fonctionnement : - Dépenses : 517 054.31€
- Recettes : 702 221.18€

Investissement : - Dépenses : 143 112.79€
- Recettes : 89 015.51€

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté.

2 Compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2019 conforme au compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif présenté.

3 Affectation du résultat de fonctionnement 2019

L'examen des comptes administratif et de gestion faisant apparaître un résultat de fonctionnement de 394 815.97 €, il est proposé d'affecter 317 425.67 € au compte 1068 du budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposée.

4 Budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 729 890.30 €
Investissement : Dépenses et recettes : 847 941.23 €

Le budget Investissement inclut :

- l'enfouissement des réseaux du Chemin du Guette Lièvre, de la Route de Chanteloup et du Chemin des Roches

--l'aménagement du Pré Joly inscrit dans le cadre des aménagements accompagnés par le PNR au titre des espaces publics intergénérationnels

- la rénovation de la toiture des sanitaires de l'école primaire

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif proposé.

Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil les taux d'imposition pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de laisser stable les taux d'impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2020, à savoir :

- 9.68 % pour la taxe d'habitation,
- 11.00 % pour le foncier bâti,
- 41.59 % pour le foncier non bâti.

Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU

Monsieur le Maire rappelle que suite au conseil municipal du 13 octobre 2018 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU et après concertation auprès des différentes personnes publiques associées, il est proposé de finaliser cette modification en approuvant le PLU modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la modification simplifiée n°1 du PLU.

Exercice du droit de préemption pour le café-restaurant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la partie commerciale de l'immeuble abritant le café restaurant du centre du village étant mis en vente, il vous est proposé d'approuver l'exercice du droit de préemption urbain dont nous sommes dépositaire. Cette démarche impliquera une intervention du service des domaines en vue de l'estimation de la valeur foncière réelle du bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité l'exercice du droit de préemption pour le café-restaurant.

Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition d'un bien commercial

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après rencontre avec Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Préfet s'est engagé à attribuer une subvention à la commune afin d'aider à l'acquisition du bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition d'un bien commercial.

Modification des statuts de la CCEJR

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification des statuts de la CCEJR :

- extension des compétences (équipements sportifs)
- changement de l'adresse du siège de la CCEJR.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la modification des statuts.

Questions diverses

Il est fait état de la situation de l'école depuis le départ de la directrice
→ Demande de motion à l'Education Nationale de stabiliser la situation

Séance du Samedi 23 Mai 2020

Installation du Conseil

Monsieur le Maire présente les résultats des élections municipales du 15 mars 2020 et déclare le nouveau Conseil Municipal installé dans ses fonctions.

Election du Maire

Il est procédé à l'appel de candidatures pour le poste de Maire.

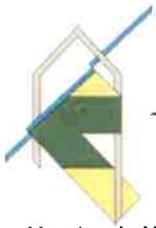
Monsieur MEUNIER se déclare candidat à sa succession. Aucun autre candidat ne se faisant connaître, il est procédé au vote à bulletins secrets. Monsieur MEUNIER déclare ne pas prendre part au vote et obtient 12 voix.

Monsieur MEUNIER est déclaré installé dans ses fonctions.

Détermination du nombre des adjoints

Après débat sur la détermination du nombre d'adjoints, il est proposé 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la création de quatre postes d'adjoints au Maire.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Election des adjoints

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures pour le poste de 1^{er} adjoint. Madame MILLET présente sa candidature.

Aucun autre candidat ne se faisant connaître, il est procédé au vote à bulletins secrets. Madame MILLET ne prend pas part au vote et obtient 13 voix.

Monsieur le Maire déclare Madame MILLET installée dans ses fonctions de première adjointe.

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures pour le poste de 2^{ème} adjoint. Monsieur RECOULES présente sa candidature.

Aucun autre candidat ne se faisant connaître, il est procédé au vote à bulletins secrets. Monsieur RECOULES ne prend pas part au vote et obtient 12 voix.

Monsieur le Maire déclare Monsieur RECOULES installé dans ses fonctions de deuxième adjoint.

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures pour le poste de 3^{ème} adjoint. Madame RIFFET présente sa candidature.

Aucun autre candidat ne se faisant connaître, il est procédé au vote à bulletins secrets. Madame RIFFET ne prend pas part au vote et obtient 13 voix.

Monsieur le Maire déclare Madame RIFFET installée dans ses fonctions de troisième adjointe.

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures pour le poste de 4^{ème} adjoint. Monsieur FAUGERE présente sa candidature.

Aucun autre candidat ne se faisant connaître, il est procédé au vote à bulletins secrets. Monsieur FAUGERE ne prend pas part au vote et obtient 12 voix.

Monsieur le Maire déclare Monsieur FAUGERE installé dans ses fonctions de quatrième adjoint.

Désignation des délégués communautaires

Le Conseil entend les candidatures de Monsieur MEUNIER et de Madame MILLET comme délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité Monsieur MEUNIER et Madame MILLET comme délégués titulaires.

Séance du samedi 13 Juin 2020

Délégation au Maire des missions de gestion courante.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.2122-22, relatif à la délégation consentie aux maires par le Conseil municipal, Monsieur le Maire rappelant qu'il est le délégataire du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil délègue à l'unanimité les dispositions prévues à l'article L.2122-22. Monsieur le Maire rappelant toutefois que cette délégation ne vaut que pour les affaires courantes.

II. Election des représentants de la Commune au sein des syndicats mixtes.

Syndicat de la Juine :

Titulaires : Messieurs MEUNIER et RECOULES,
Suppléants: Messieurs FAUGERE et GARDON.

SIREDOM :

Titulaire : Mme MILLET, suppléants : M. FAUGERE et Mme SARZAUD.

SIEGIF :

Titulaires : Messieurs MEUNIER et HENTGEN,
Suppléants : M. ELY et Mme RIFFET.

Comité syndical du PNR :

Titulaires : Messieurs MEUNIER et BERTAUD,
Suppléantes : Mesdames PIONNEAU et RIFFET.

Syndicat des eaux :

Titulaire : M. RECOULES,
Suppléants : Messieurs FAUGERE et HENTGEN.

Syndicat de gendarmerie :

Titulaires : M. MEUNIER et Mme MILLET,
Suppléantes : Mesdames MOISAN et SARZAUD.

Syndicat de transport :

Titulaires : Mesdames SARZAUD et RIFFET,
Suppléants : Messieurs GARDON et ELY.

Association de Maintien à Domicile (AIMD)

Titulaires : Mmes SARZAUD et RIFFET,
Suppléants : M. BERTAUD et Mme PIONNEAU.

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charge, de la Communauté de communes (CLET)

Titulaire : M. FAUGERE, suppléante : Mme RIFFET.

Commission des Impôts Directs

Président : M. MEUNIER, Membres : M. RECOULES, Bertrand POCHE
Entreprise.

Désignation des membres des établissements communaux.

CCAS :

Président : M. MEUNIER.
Membres : Mme RIFFET, Mme LAVOINE, M. BERTAUD, Mme SARZAUD, Mme BARTH, Mme MERCIER, Mme NICOLAS, M. COLLET, Mme ZABIEGO.

Caisse des Ecoles :

Président : M. MEUNIER.
Membres : Mme LAVOINE, Mme SARZAUD, Mme MILLET,
Mme BARTH.

Désignation des membres des commissions municipales.

Commission des finances :

Messieurs FAUGERE, HENTGEN, BERTAUD, Mme RIFFET.

Commission d'appel d'offres :

Messieurs MEUNIER, RECOULES, FAUGERE, HENTGEN.

Commission travaux :

Messieurs FAUGERE, HENTGEN, GARDON, ELY.

Commission fêtes et cérémonies :

M. MEUNIER, Mme MILLET, M. RECOULES, Mme RIFFET, M. FAUGERE, Mme SARZAUD, M. GARDON, M. BERTAUD, Mme PIONNEAU, M. ELY, Mme MOISAN, M. HENTGEN, Mme LAVOINE, Mme LASCAUX, M. EVRA.

Commission Vie scolaire :

Mmes SARZAUD, MILLET, LAVOINE, BARTH.

Commission communication :

M. RECOULES, Mmes SARZAUD, RIFFET, BARTH.

Indemnités des élus.

Monsieur le Maire rappelle que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité (maximale) du maire (51.6% de l'indice brut 1027) et du produit de 19.8% de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire décide de diminuer son indemnité de 10% afin de pouvoir éventuellement verser une indemnité à un conseiller délégué.

Les indemnités de fonction sont payées trimestriellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité le montant des indemnités de fonction du maire et des 4 adjoints.

Décision modificative n°1 - Commune.

Monsieur le Maire et M. FAUGERE présentent la décision modificative n°1 sur le budget Commune tenant compte d'anomalies comptables et d'ajustement des dépenses d'investissement pour des travaux complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 présentée.

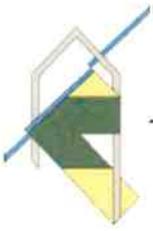
Questions diverses.

Madame PIONNEAU propose d'organiser une opération de pressage de pommes en octobre sur la commune par le biais du PNR qui propose un atelier mobile.

Monsieur BERTAUD propose de réaliser des « avant-après » des travaux sur la commune.

Monsieur le Maire présente le communiqué de J-P Dugoin-Clément, Maire de Mennecy et Vice-Président de la Région IDF visant à soutenir nos forces de l'ordre.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la motion de soutien.



LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE



M Denis MEUNIER, maire



Mme Véronique SARZAUD



Mme Corinne MILLET, 1^{ère} adjointe



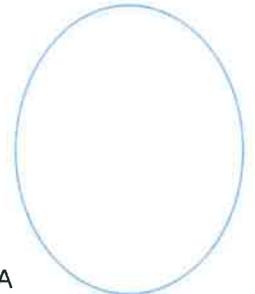
M Vincent GARDON



Mme Laetitia LAVOINE



M Franck RECOULES, 2^{ème} adjoint



M Guy EVRA



Mme Audrey MOISAN



Mme Isabelle RIFFET, 3^{ème} adjointe



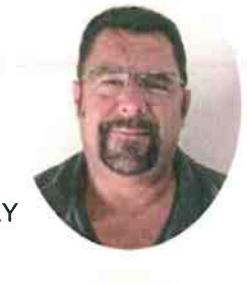
M Romain HENTGEN



Mme Karen BARTH



M Christophe FAUGERE, 4^{ème} adjoint



M Jean-Marc ELY



M Yves BERTAUD



INFORMATIONS LEGALES

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Depuis le 1^{er} mars 2017, les demandes et les retraits de cartes d'identité et de passeports se font à la **mairie d'Etrechy**. Compte tenu du nombre croissant de demandes, il est vivement conseillé de prendre RDV par téléphone car **les délais d'attente sont parfois longs**.

Vous pouvez aussi effectuer sur internet les pré-demandes en ligne.

Plus d'info :

<https://www.service-public.fr/>



Recensement citoyen obligatoire

Sont concernés par le recensement militaire les jeunes atteignant l'âge de 16 ans, de nationalité française. Le recensement doit se faire à partir du jour anniversaire de leurs 16 ans et dans une limite de 3 mois après.

Ils doivent se présenter en mairie munis de leur carte d'identité, du livret de famille, et d'un justificatif de domicile. Cette démarche est nécessaire pour se présenter aux examens scolaires, concours publics ainsi qu'au permis de conduire.

Pour plus d'infos :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

STATIONNEMENT

Nous vous rappelons que le code de la route spécifie bien qu'il est **interdit de stationner** sur les trottoirs (article R 417 du code), cela gêne énormément le passage des piétons et des PMR et la circulation des voitures et détériore les revêtements des trottoirs. Tout contrevenant s'expose à une amende, voire une immobilisation et une mise en fourrière du véhicule.



NAISSANCES

William SANTOS DUARTE	le 04/01/2020
Aalyannah SAINT-HONORE GUEZARD	le 25/01/2020
Timéo GUITTARD	le 09/02/2020
Anaïs BERNARDI LESCOT	le 11/04/2020
Tom PIGNARD	le 25/05/2020
Mathilde GUYOT D'EMFREVILLE	le 08/06/2020



MARIAGES

Michel ROUSSEL et Patricia GOURGOUILLON	le 15/02/2020
--	---------------



DECES

Odette MINIER	le 10/02/2020
Kévin CHEA	le 09/03/2020

**ATTENTION !
AUX AMENDES**

Jusqu'à 450 € pour les déjections canines,
les mégots de cigarettes, les emballages...
Jusqu'à 1 500 € pour les dépôts sauvages.

L'ECO-CENTRE D'ETRECHY

Conditions spécifiques « Covid-19 »

Afin de garantir la plus grande protection possible aux usagers et aux agents, de réguler l'accès et de limiter le temps d'attente, des conditions spécifiques sont mises en œuvre.

Depuis le 2 juin 2020, l'accès à l'éco-centre n'est plus soumis aux limitations par plaque paire et impaire et à un passage par semaine.

Conditions d'accès :

- Présentation de votre badge nominatif obligatoire (gratuit en mairie de votre commune)
- 40 passages par an et par badge
- 5 m³ maximum par visite
- Le port du masque est recommandé ;
- Le nombre de véhicules dans l'éco-centre sera limité selon la taille du site ;
- Merci de préparer votre venue en **triant préalablement vos déchets** par catégorie, vous ne perdrez pas de temps sur place et aiderez à fluidifier le trafic.

Les agents valoristes ne sont pas autorisés à manipuler les déchets apportés par les usagers. Nos agents sont là pour vous accompagner, protégez-les en vous protégeant et en respectant les consignes et les gestes barrières.

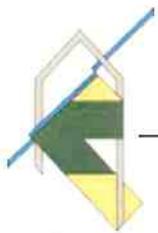
Horaires d'ouverture de l'Eco-Centre :

Du lundi au vendredi : 10h à 12h et
13h à 17h
Samedi : 9h à 12h et 13h à 17h
(jusqu'à 18h du 1^{er} avril au 14 octobre)
Dimanche et jours fériés : 9h à 12h



Préfet de l'Essonne

Le moustique tigre est présent et actif dans tous les départements d'Île-de-France. Fortement nuisible, il peut transmettre certaines maladies. Pour le signaler, éviter sa prolifération et se protéger des piqûres, notamment lors des voyages, une plateforme est à votre disposition : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopic.../



LA VIE DE LA COMMUNE

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

Ce fut sous un ciel gris et larmoyant, accompagné de vent chargé d'humidité, que fut célébré le 101^{ème} anniversaire de l'armistice qui mis fin à la 1^{ère} Guerre Mondiale.



La chorale de l'école, réfugiée sous de grands parapluies, a entonné la « Marseillaise » sous la direction de Mme Riehl.

Après la lecture de la lettre du secrétaire d'état aux anciens combattants et le dépôt de la gerbe par 2 jeunes Auversois engagés dans la Marine Nationale, direction le cimetière pour le dépôt de la 2nd gerbe, déposée cette fois par les enfants du Conseil Municipal des Jeunes.



ANNULÉ

**31^{ème} FETE PAYSANNE
ET BROCANTE**

Notre traditionnelle fête paysanne et notre brocante n'auront pas lieu cette année, mais ce n'est que partie remise !

Du fait des conditions sanitaires dues au COVID 19 et à la suite des préconisations gouvernementales, l'équipe municipale a décidé d'annuler cet événement majeur de notre commune.

Le confinement vous a probablement permis de faire du tri et de préparer vos cartons d'objets à vendre !

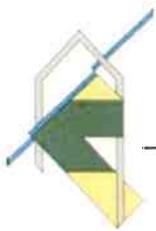
Mettez-les soigneusement de côté, car nous vous donnons rendez-vous en 2021 pour renouer avec notre traditionnelle fête paysanne.

Néanmoins, le samedi 5 Septembre,
une soirée-concert est prévue avec divers groupes,
à partir de 16h et jusque tard dans la nuit...
Un stand buvette-restauration se tiendra sur place.



Le **Dimanche 26 juillet**, au stade, aura lieu une séance de **cinéma en plein air**, activité organisée par la Communauté de Communes, gratuitement.
Venez avec vos chaises, coussins ou plaid.
Avec buvette sur place.
La programmation n'est pas connue à ce jour.





LA VIE DE LA COMMUNE



Opération 1 Naissance/1 Arbre :

17 Naissance en 2019 ! Un record depuis longtemps !

Cette année notre traditionnelle opération 1 naissance/1 arbre s'est déroulée dans l'enceinte de l'école. Avec l'aide d'un paysagiste mandaté par le SIARJA, qui accompagne les collectivités vers le zéro phyto dans leurs espaces, un projet d'expérimentation a été monté pour restructurer le potager scolaire et l'organisation du jardin.

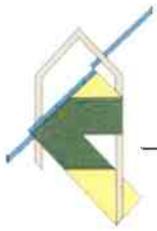
Autour des 6 carrés potagers, de la basse-cour, du petit hôtel à insectes installé près du potager, un aménagement de plantations d'arbustes et d'arbres fruitiers a été étudié avec une optimisation de l'espace et des récoltes printanières et automnales :

4 plants de Kiwi, 5 framboisiers, 2 pommiers et 1 poirier nains, 2 groseilliers, 2 cassis et 1 cerisier nains ont été plantés en ce samedi 30 novembre, en compagnie de quelques familles, de Mme Rhiel, directrice, et des membres du conseil municipal.

MARCHE DE NOEL :

Le 7 décembre, ce fut la 2^{ème} édition du Marché de Noël, organisé par Anissa, notre responsable cantine/garderie. De nombreux stands d'artistes locaux, tous aussi sympathiques les uns que les autres, celui de l'école, le spectacle de magie offert par Anissa aux enfants et le stand de l'AP2eA installé dehors ont attiré de nombreux curieux qui ont contribué au succès de la manifestation ainsi qu'une vente de plats préparés par Anissa et de sapins de Noël. Beaucoup ont trouvé là des cadeaux pour Noël qui approchait. Le stand de l'école proposait des créations originales des enfants afin de récolter des fonds pour leur voyage scolaire du mois de mars.





LA VIE DE LA COMMUNE

Nuit Magique à Auvers

Le vendredi 13 Décembre, la salle polyvalente d'Auvers Saint Georges était presque pleine : Adultes et enfants surexcités sont venus voir le spectacle de fin d'année offert par la commune.

Cette année un spectacle de magie ...

Frédo le clown, en perruque bariolée, accompagné de ses fidèles compagnons les colombes et le lapin, a offert à tous une soirée de rêves, pleine de surprises, de personnages surprenants sortis de l'imaginaire et de petits cadeaux de toute sorte... Le spectacle s'est terminé sous une avalanche de bulles de savon de toutes tailles à la grande joie des enfants !

La soirée s'est terminée dehors autour du vin et du chocolat chauds, de châtaignes grillées et de petits gâteaux.



Vœux du Maire

Samedi 4 janvier 2020, près de 150 personnes se sont retrouvées dans la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux de ce début d'année.

Autour de l'équipe municipale presque au complet, étaient réunis sénatrices et sénateurs de l'Essonne, conseillers départementaux, représentants de la communauté de commune, maires des communes voisines.

Le discours de Denis Meunier a retracé les derniers travaux en cours, un bilan du mandat qui s'achève et il a annoncé sa future candidature pour les prochaines élections municipales.

Jean-Marc Foucher, président de la Communauté de Commune lui a remis la médaille du département de l'Essonne pour commémorer les 30 ans de mandats de notre premier élu, très ému !



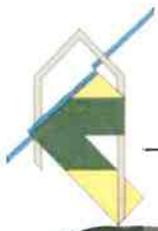
CONTRAT RURAL

Le 5 Février a eu lieu la signature du contrat rural en présence de M. Denis Meunier, Maire, de M. François Bardou, 1^{er} Adjoint, M. Guy Crosnier, Conseiller Départemental et M. Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-Président de la Région IDF pour l'enfouissement des réseaux et stabilisation des accotements : Chemin des roches, Route de Chanteloup et Chemin du Guette Lièvre.

Montant du marché : 436 598 € HT, réparti comme suit :

Commune : 177 598€, Département : 111 000€ et Région IDF : 148 000€





LA VIE DE LA COMMUNE

Le repas de nos Aînés

En ce dimanche 8 Mars 2020, journée consacrée au repas des Aînés, quatre vingt personnes ont répondu présentes et se sont retrouvées au restaurant « La Mangeoire ».

Au menu, Caroline nous a servi :

- Cocktail et ses amuse-bouche,
- Brochette de St Jacques et Gambas sauce curry,
- Trou normand,
- Suprême de pintade au Riesling avec gratin dauphinois et poêlée de champignons,
- Salade,
- Fromages,
- Aumônière de pommes flambées au Calvados,
- Café,
- Vouvray.

Plats accompagnés de vin blanc et vin rouge.

Le restaurant était complet.

Il y avait trois grandes tables décorées avec des jolis bouquets de roses.

Cette journée placée sous le signe des retrouvailles, permet à nos Aînés de partager un bon repas, d'échanger et de prendre des nouvelles des uns et des autres.

Quel bon moment passé ensemble.

Les membres du C.C.A.S. ont toujours plaisir à retrouver nos Aînés.

Merci pour votre présence.

A bientôt pour de nouvelles aventures.

Très chaleureusement.

Brigitte M. pour le CCAS.



NOTRE MARCHÉ :

Le mardi 17 mars 2020, tout s'est arrêté ou presque à cause de la pandémie et du confinement !

Le marché n'y avait pas échappé !

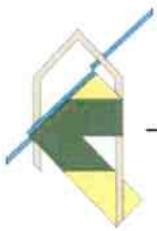
Il a pu rouvrir le samedi 16 mai avec une restructuration.

Les étals sont plus espacés et un sens de circulation a été déterminé afin de suivre les recommandations gouvernementales et préfectorales.

Vous y retrouverez vos marchands habituels, fidèles au rendez-vous et heureux de pouvoir de nouveau travailler !

Tous les samedis matin, sur la place du Général Leclerc.





LA VIE DE LA COMMUNE

Commémoration du 8 mai 1945

Ce vendredi 8 mai 2020, ce fut un tout petit comité qui se rendit au monument aux Morts afin de rendre hommage aux valeureux soldats qui donnèrent leur vie pour notre pays et notre liberté.



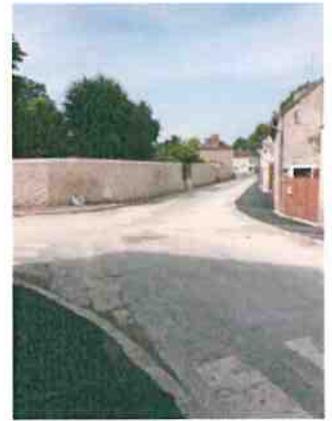
Alors les travaux, on en est où ?

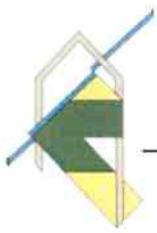


En raison des mesures de confinement, les travaux de la réfection de la rue Brément ont pris beaucoup de retard, mais ça y est !!!

La bande de roulement a été tirée de nuit les 16 et 17 juin et la signalisation verticale et horizontale posée dans la foulée.

« Enfin... » Diront les riverains dont la patience a été grandement mise à l'épreuve, entre nuisances sonores et physiques, et notamment les problèmes de ramassage des déchets !





LA VIE DE LA COMMUNE

Pour ce qui est du contrat rural, la 1^{ère} phase du Chemin des Roches avec l'enfouissement des réseaux est terminée.



Et la suite ?

Covid 19 et confinement ont engendré du retard et une inversion dans le démarrage des 2 autres phases.

Phase 2 : route de Chanteloup, en cours depuis le 6 juillet

Phase 3 : chemin du Guette Lièvre, démarrage prévu début septembre.



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE :

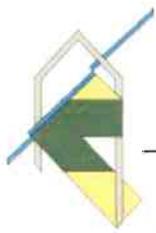
Courrier de la direction de l'animation territoriale,
de l'attractivité et des contrats

En ce contexte particulier de crise sanitaire, apporter son aide à l'ensemble des acteurs engagés pour l'Essonne et notamment aux communes, constitue une des priorités du département, premier partenaire de territoire.

Ainsi lors de l'assemblée départementale du 18 mai 2020, le département a adopté des mesures visant à assouplir les règles qui régissent le contrat de territoire et le contrat de partenariat, en faveur des communes est applicable jusqu'au 31 décembre 2021, afin de favoriser la reprise de l'activité économique dans le contexte de crise sanitaire.

Les mesures consistent à :

- Favoriser le démarrage des travaux, sous maîtrise d'ouvrage communal, avant attribution des subventions par la commission permanente ;
- Rappeler aux communes la possibilité de modifier leur contrat par voie d'avenant ;
- Accorder des prorogations de contrat au motif des retards pris en raison de la crise sanitaire ;
- Possibilité aux collectivités, dont le contrat de partenariat est soldé, de solliciter un nouveau contrat avant le terme du premier ;
- Acter la possibilité pour les communes de clôturer leur contrat de territoire même si elles n'ont pas réalisé l'intégralité des opérations.



LA VIE DE LA COMMUNE

La Fibre Optique : Encore un peu de patience !



Malgré un arrêt pendant le confinement, le déploiement de la fibre se poursuit. Le nord du département et une partie du sud sont maintenant connectés.

Dans notre commune, les répartiteurs ont été reliés à ceux d'Étrechy dont nous dépendons et, comme vous avez pu le voir, le déploiement arrive devant les maisons.

Cependant il faudra encore quelques semaines pour que toute la commune soit raccordée, que les chantiers soient vérifiés par Essonne Numérique et en conformité. Et d'autres semaines de patience pour que l'ouverture commerciale soit lancée, soit vers la fin de l'année.

Le raccordement final peut être souterrain, aérien, en façade ou en partie commune d'une copropriété. Du fait de l'éloignement de certaines habitations et lorsqu'il n'existe pas toujours d'infrastructures mobilisables (poteaux, fourreaux), la fibre optique n'est pas entièrement déployée.

Ces habitations appelées raccordables « à la demande », seront raccordées uniquement suite à une demande des riverains concernés. Le raccordement est réalisé sous un délai réglementaire de 3 mois maximum à partir de la prise en compte de la demande. Il est nécessaire d'assurer une extension pour installer le boîtier de branchement optique. Le point de raccordement peut se trouver en pied d'immeuble ou à l'extérieur au plus proche des logements à raccorder. L'extension du réseau et le raccordement sont réalisés sous un délai réglementaire de 6 mois maximum à partir de la prise en compte de la demande.

Et après ?

Après l'acheminement suivant un de ces quatre modes d'adduction, le raccordement se réalise ensuite en intérieur. Il consiste à installer un petit câble de quelques millimètres de diamètre jusqu'à une prise terminale optique (PTO) soit (le plus souvent) en apparent au niveau des plinthes, soit dans des goulottes dans vos murs si vous en disposez.

C'est sur cette prise PTO que sera reliée la box de votre fournisseur d'accès à internet lors de la mise en service de votre abonnement très haut débit. L'emplacement de cette prise terminale optique est stratégique car le positionnement de votre box vous permettra de reprendre le cas échéant votre réseau Ethernet, d'avoir accès au wifi, au téléphone et à la télévision via internet. C'est généralement positionné au niveau de la télévision dans le salon ou bien près du tableau électrique selon la configuration existante.

Ce nouveau raccordement peut être aussi l'occasion de revoir et modifier l'emplacement de vos équipements.

Visuellement, le câble est blanc et de la même épaisseur qu'un câble de chargeur de PC/un câble HDMI, soit légèrement plus épais qu'un câble de chargeur de téléphone.

Combien coûte le raccordement ?

Le coût du raccordement est à la charge de l'utilisateur et peut être différent d'un fournisseur d'accès à Internet à l'autre.

Essonne Numérique négocie des prix pour la location de ses lignes auprès des différents fournisseurs d'accès, qui proposeront à leur tour un tarif à leurs clients.

Pour les particuliers, les opérateurs font communément des offres promotionnelles.

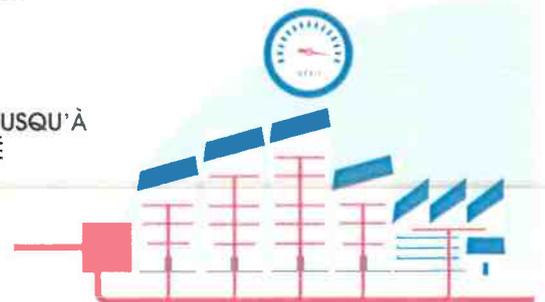
Vous avez la possibilité de vous regrouper entre particuliers ayant un même fournisseur d'accès pour demander un geste commercial.

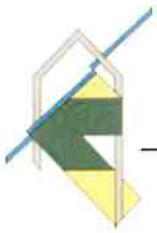
Renseignez vous !!

Rendez-vous sur essonnenumerique.com pour tout renseignement.



LA FIBRE JUSQU'À L'ABONNÉ





LA COIN DU JARDINIER

ENTRETIEN DU PRE JOLY

Le 30 Avril, en plein confinement, et en l'absence d'employés municipaux, les riverains du Pré Joly se sont regroupés pour couper la jungle qui poussait dans le jardin et étouffait les petits arbres fruitiers. Tous sont venus, avec le matériel nécessaire et de l'enthousiasme à revendre pour redonner un air de civilité à ce rectangle de verdure pour que les futurs promeneurs puissent y entrer.



Ce fut une belle journée qui permit à certains de sortir un peu et revoir les voisins !
Merci beaucoup à tous



NETTOYAGE DES CHEMINS !

Cette année, nous n'avons pas pu effectuer l'opération qui consiste au nettoyage de nombreux chemins et sentiers dans la commune !

De nombreuses personnes sans scrupules ont profité de cette période de confinement pour venir en douce déverser leurs déchets et gravats dans nos chemins !!

Plusieurs fois, suite à un appel de la Police Municipale ou de riverains, les élus ont dû aller ramasser des déchets dans la forêt ou au bord des routes.

Mais maintenant que nous avons un peu plus de liberté, pensez en allant vous promener à vous munir de sacs et à ramasser ce que vous pouvez !

Pour les gros déchets, merci de prévenir la mairie en indiquant bien les coordonnées de localisation afin de mettre en place un nettoyage.



PROPRIETAIRES FORESTIERS, vous n'êtes pas seuls :

Aux côtés de vos syndicats, coopératives et experts forestiers, le Centre Régional de la Propriété Foncière (CRPF) est à votre service. Il a pour mission de développer la gestion durable des forêts privées, d'agréer vos Plans Simples de Gestion (PSG), d'animer gratuitement des réunions d'information sur les techniques sylvicoles, de vous proposer des cycles de formation réputés ou encore de travailler sur l'évolution des pratiques sylvicoles avec l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), etc.
Nous sommes en face de défis importants que sont, certes la transition écologique et le réchauffement climatique, accompagnés de crises sanitaires, mais aussi et toujours la formation des propriétaires et l'accompagnement de la filière forêt-bois régionale.

Pour tout renseignement : ifc.cnpf.fr ou ifc@cnpf.fr ou 02 38 53 29 21

Nouvelle brochure grand aibier

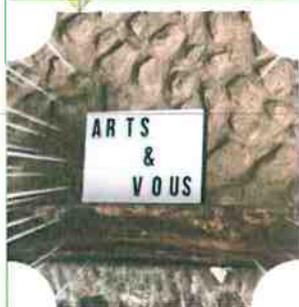
La forêt est le domaine privilégié de la grande faune sauvage. La disparition des prédateurs naturels et l'insuffisance des prélèvements par la chasse favorisent la croissance des populations de grand gibier friand de végétaux. Bien qu'il soit intégré à l'écosystème forestier, leur surabondance peut menacer le renouvellement de la forêt. La première des nécessités pour le forestier soucieux de régénérer et donc de reconnaître les dégâts commis par la grande faune. Ainsi, ce nouveau guide apporte en premier lieu tous les éléments pour établir un constat solide de la présence d'un déséquilibre. Ensuite, il propose des solutions pour rétablir cet équilibre agro-sylvo-cynégétique. En bonus : des flash codes permettent de reconnaître les cris de la grande faune et des vidéos renseignent sur leur comportement.

Pour tout renseignement : foretpriveefrancaise.com

Pour toute formations : www.iemeformepourmesbois.fr



LE COIN DES ASSOCIATIONS



Arts & Vous

L'association « Arts et vous » vous propose des cours d'arts plastiques et d'arts appliqués pour les ados et les enfants le samedi matin au foyer rural d'Auvers Saint Georges.

Il y aura probablement l'ouverture d'un cours adulte début Octobre (jours et horaires à confirmer par rapport à la demande). Il y a aussi la possibilité de faire des stages tout âge sur la thématique ou la technique.

Pour plus d'informations : contacter **Camille Renard** au : **07 72 07 61 48**



AUVERS'LATINA

Salle polyvalente - 3 rue Sébastien
91180 Auvers St Georges

SALSA CUBAINE

LUNDI
19h30 à 20h30 → Niveau 1/ Rueda Casino

MARDI
19h30 à 20h30 → Niveau 3/ Avancés
20h30 à 21h30 → Tous Niveaux Perfectionnement

JEUDI
19h30 à 20h30 → Niveau 2/ Rueda Casino

BACHATA

Salle « La Palmyre » - Rue des Neufs Grenois
91180 Bréville les St-Jacques

MERCREDI
19h30 à 20h30 → Niveau 1
20h30 à 21h30 → Niveau 2

MARIA : 06 87 79 41 59 - auverslatina@gmail.com
Site : auverslatina.fr

L'Auversoise Gymnastique

Vous propose plusieurs cours en soirée et en matinée. Ces cours sont animés par des professeurs dynamiques, diplômé(e)s, rémunéré(e)s par l'association. Ils sont composés de renforcement musculaire, abdos, fessiers, cardio, étirements et stretching ; pour les «séniors» : gymnastique douce, équilibre mémoire... Vous pouvez faire *deux essais sans engagement*.

Ces cours sont ouverts aux adultes femme ou homme et reprendront le 07 septembre.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :
 Catherine Sarrazin : 06 79 72 42 63
 François Bardou : 06 88 90 26 87
 Alain Bettou : 06 16 75 82 01
 Cathy Soullard : 06 80 26 66 51

Horaires des cours :
 Lundi et Jeudi de 20H45 à 21H45
 Mardi et Vendredi de 10H30 à 11H30
 Tarif annuel (licence COMPRISE) pour :
 3 Heures /semaine : 265€
 2 heures /semaine : 190€
 1 Heure/semaine : 115€



Fin Septembre 2020,
 l'Association des
 Parents d'Elèves des
 Ecoles d'Auvers

renouvellera son bureau.

Cette association organise des activités et des manifestations afin de récolter des fonds pour permettre aux enfants de notre école de faire voyages, sorties et activités. Parent d'un enfant scolarisé à Auvers, vous pouvez et vous devez venir rejoindre cette association dynamique !



RAND'AUVERS

Le 27 Septembre, sur le stade, Rand'Auvers organise **une randonnée pour remercier Soignants et Pompiers** et récolter des dons :
4 boucles seront proposées : 5 km, 10 km, 15 km et 20 km...

Une **participation libre** sera demandée et elle sera reversée en totalité aux CHSE Sud-Essonnes, hôpitaux de Dourdan et Etampes.

Cette manifestation se fera en partenariat avec la Fédération Essonnienne de Randonnée, les pompiers et le Club de Randonnée d'Étrechy.

Rendez-vous sur le stade d'Auvers dès le matin...

- > avec des bonnes chaussures.
- > boissons chaudes et fraîches sur place.



CLASSE DECOUVERTE DES CE1&2

Les élèves de CE1 et de CE2 sont partis du 2 au 6 mars en classe découverte avec leur institutrice Mme Riehl dans le parc naturel régional de la Brenne, en limite du Poitou et de la Touraine.

Ce séjour de 5 jours et 4 nuits, au centre CPIE (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnementale) de la Brenne à Azay-Le -Ferron, a permis à cette classe, de découvrir cette belle région :

Le cadre exceptionnel du séjour dans les communs du château d'Azay le Ferron leur a entrouvert les portes de l'Histoire. La visite du parc naturel de Brenne a éveillé tous leurs sens, surtout avec l'observation des oiseaux. La visite de la chèvrerie (nursérie, nourrissage et traite) a permis à plus d'un de faire connaissance avec de charmantes chèvres, et la visite de la fromagerie leur a fait découvrir la transformation du lait en fromage...

Les enfants sont revenus enchantés de ce séjour, des images et des souvenirs pleins la tête ainsi que des petits fromages de chèvre pour leur famille.



Peinture et Nettoyage à l'école :

Il avait été prévu la réfection des classes de l'école pendant les vacances d'été.

Le peintre a proposé de le faire durant le confinement, ayant de nombreux chantiers annulés.

Proposition acceptée avec joie !

Les élus et la directrice de l'école se sont relayés pour vider les 4 classes avant les travaux, puis nettoyer après, et désinfecter le matériel, installer tables et chaises pour la reprise des cours !

Le lavabo de la classe des CM1&2 a été changé. Une partie de la toiture des toilettes extérieures a été refaite.

Toutes les classes de maternelle et d'élémentaire ont été soigneusement nettoyées. Dans la cour et sur le trottoir devant le portail, un marquage au sol permet aux enfants de bien garder leurs distances.

Ainsi c'est dans des classes fraîchement repeintes que la rentrée s'est déroulée à la mi-mai.

Le retour en classe par petits groupes s'est très bien passé, le reste du temps les enfants ont continué le travail à la maison, sous l'œil vigilant de leurs institutrices.

Puis le 22 juin, ce fut le grand retour des enfants, presque tous étaient là pour renouer avec leurs institutrices et l'école avant les vacances d'été.



Remise des Dictionnaires

Le samedi 27 juin, 10 des 13 élèves de CM2 ont reçu leur dictionnaire de fin d'année, clôturant pour eux leur période en école élémentaire.

Ils ont tenu à remercier leur enseignante pour sa patience et son dévouement, surtout pendant le confinement.

Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leur parcours scolaire avec leur entrée au collège en septembre et surtout de bonnes vacances.





INFORMATIONS PRATIQUES

Votre mairie

Place du Général Leclerc

91580 AUVERS-SAINT-GEORGES

Tél. 01.60.80.34.01 - Fax 01.60.80.58.85

Adresse e-mail : mairie@auvers-saint-georges.fr

Site internet : www.auvers-saint-georges.fr

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Mairie.AuversSaintGeorges/>



Horaires d'ouverture :

Lundi au Vendredi : de 13 h 30 à 18 h

Samedi : de 9 h 30 à 11 h

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

Place Charles de Gaulle, 91580 ETRECHY.

Tel : 01 83 63 88 22

Site internet : <http://www.entrejuineetrenarde.org>

Déménagement prévu à l'automne :

2 rue des hêtres pourpres 91580 Etrechy.



Horaires d'ouverture :

Le Lundi : de 15h à 18h

Du Mardi au Vendredi : de 09h à 12h et 15h à 18h

Le Samedi : de 09h à 12h

Les déchets

Ordures Ménagères :

* Le vendredi après midi

Tri Sélectif :

* Les emballages : le mardi (début d'après midi).

* Le verre : le 1^{er} mardi de chaque mois (Très tôt le matin).

* Déchets Verts : se reporter au calendrier distribué et disponible en Mairie



Encombrants :

Appeler le 01 64 56 03 63.

Pour un ramassage limité à 2 m³ par foyer et 2 fois par an.

Merci de respecter les jours et horaires de sorties des déchets afin de ne pas encombrer les trottoirs et de garantir la propreté de nos rues !

DECHETTERIE Eco-Centre d'Etrechy

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h-12 h et 13h- 18h

Dimanche et jours fériés : 9h-12h

ADGE GRATUIT EN MAIRIE

Urgences : téléphones utiles

Urgences médicales - SAMU

Pompiers

POLICE ou GENDARMERIE

Gendarmerie de LARDY



15

18

17

01 60 82 60 03



01 69 78 32 96

Police Municipale et Intercommunale :

numéro d'appel unique (transféré sur le portable des agents de services). Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Mail : pmetrechy@orange.fr

Calendrier des manifestations

Dates	Horaires	Thématiques
26 / 07	22h	CINEMA EN PLEIN AIR au Stade
4, 5 & 6 / 09		FETE DU VILLAGE ANNULEE
5 / 09	16h	Scène ouverte : concert + buvette
27 / 09	journée	BRIC à BRAC/JARDINS EN FETE au Stade
27 / 09	Journée	RANDONNEE SOLIDAIRE au stade

Location de la salle polyvalente

Pour les Auversois : 250 € - pour les Extérieurs : 700 €

Caution réservation : 500 € - caution ménage : 200 €

+ une attestation d'assurance

Santé téléphones utiles

Hôpital d'Arpajon	01 64 92 92 92
Hôpital d'Etampes	01 60 80 76 76
Centre antipoison	01 40 05 48 48

Médecins Etréchy :

Drs Brousse & Cerf	01 60 80 30 28
Drs Joly & Boulais	01 60 82 56 51
Dr Lefebvre-Desplat	01 60 80 39 70
Dr Meunier	01 60 80 39 76

Cabinets infirmiers Etréchy :

5 pl Général de Gaulle	01 69 92 23 66
10 bd de la gare	06 88 16 84 78
11 rue du Martois	01 60 80 31 44
2 rue A de Musset	01 69 94 04 96
2 rue des amandiers	01 60 80 31 23
33 bd de la gare	06 63 99 61 72

Kinésithérapeutes Etréchy :

A. de Boishebert-Ricart	01 60 80 44 18
Aurélien Daviot	06 52 70 85 72

Ostéopathes Etréchy :

Pauline Gabard	07 81 76 81 33
Stéphane Ricart	01 60 80 44 18
Luc Benoist	01 60 80 00 05

Pédicure-Podologue Etréchy :

Claire Sturel & Sylvain Barrat	01 60 80 59 73
Emmanuel Poulain	01 60 80 49 55

Sage Femme Etréchy :

Mmes Marion & Frignet	24 bd de la gare	01 60 80 36 27
-----------------------	------------------	----------------

Chiropracteur Etréchy :

Emilie Guedj	24 bd de la gare	01 69 58 55 40
		36 46

CPAM

26 rue de Saclas 91150 Etampes

Autres services

SICAE	01 69 90 65 43
VEOLIA	01 69 90 71 47

Notre église

Messe tous les 2^e samedis du mois à 18h30

Pour tous renseignements sur le secteur Paroissial Vallée de la Juine (Catéchisme, baptême, mariage, décès...),

contacter le Presbytère d'Etrechy au 01 60 80 30 58 (répondeur)

ou mail : secteurpastoralvaldejuine@hotmail.fr

Contact à Auvers : Mme Anne-Marie Guittard au 01 60 80 34 57